



GDS

L'action sanitaire ensemble

Maine-et-Loire

Groupement de Défense Sanitaire

La quantinière

BP 70145 - 49803 TRELAZE Cédex

Tél : 02 41 33 61 01 - Fax : 02 41 69 93 01

Mail : gds.49@wanadoo.fr

Site : www.gds49.com

Mail'ons nous du **SANITAIRE**



N° 15

Ces recommandations du GDS figuraient déjà dans les n° 6 et 8 de mai et octobre 2011 du Mail'ons nous du sanitaire

◀ Encore un cas de Tuberculose !

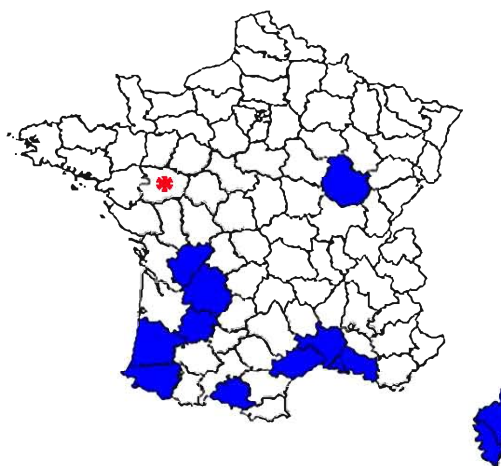
Un nouveau cas de Tuberculose bovine vient d'être confirmé en Maine et Loire.

Une vache achetée en début d'année dans le Sud Ouest pour l'engraissement provenait d'un cheptel qui depuis s'est révélé être infecté par la maladie.

Cette vache n'a pas été contrôlée à l'introduction, comme la réglementation l'autorise, pour les ateliers dérogatoires ou pour un délai entre vendeurs et acheteurs de moins de six jours.

Le Conseil d'Administration du GDS, réuni vendredi 15 juin dernier, met sévèrement en garde les éleveurs acheteurs de bovins dans les 12 départements «à risque» chronique de tuberculose, afin qu'ils agissent en prévention.

Ces départements ont été définis par la DGAL (Ministère de l'Agriculture) : 09-Ariège, 13-Bouches du Rhône, 16-Charentes, 2A-2B-Corse, 21-Côte d'Or, 24-Dordogne, 30-Gard, 34-Hérault, 40-Landes, 47-Lot et Garonne, 64-Pyrénées Atlantiques



Pour gérer ce risque :
à l'**introduction**, contactez votre **vétérinaire sanitaire**
pour faire une **intra-dermo-tuberculation**
(qui nécessite une bonne contention de l'animal
et une lecture soigneuse à 72h,
avec mesure de l'épaisseur du pli de peau).